



RÈGLEMENT INTÉRIEUR UTILISATION COURTS DE TENNIS

1. ADHÉSION

L'adhésion à l'activité « Tennis Village Anglais » **est individuelle et exclusivement réservée** aux résidents de la copropriété Village Anglais et du Bois La Croix de Pontault-Combault (Seine-Et-Marne).

Elle s'effectue dans les conditions fixées par le bureau d'Animation Village Anglais Bois la Croix.

L'adhésion s'entend pour une période annuelle du **1^{er} janvier au 31 décembre** de chaque année.

Elle comprend l'ouverture d'un compte sur notre site web (accès aux réservations, à la boutique, et aux informations relatives à l'association) :

<https://animationvabl.c.assoconnect.com>

Elle comprend l'accès au site <https://ballejaune.com/fr> qui vous permettra de réserver un court directement à partir du site de l'association.

Elle vous permettra d'obtenir gratuitement 2 réservations (d'une heure) pour inviter ponctuellement un parent, un enfant ou un ami extérieur à la copropriété sans pour autant être obligé de payer une cotisation annuelle supplémentaire.

Chaque année, le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le montant des cotisations d'une part pour les adultes et les enfants, d'autre part pour les accessoires (clé ou moyen d'accès, badge photo,...).

2. RÉSERVATION

La réservation sur le site « Ballejaune » est ouverte pour J+2 au maximum.

Un adhérent au minimum, à jour de sa cotisation, doit être présent sur le court pour valider une réservation, soit avec un ou d'autres adhérents, soit avec un ou plusieurs invités s'il dispose d'invitations disponibles.

L'achat d'invitations est possible sur le site : <https://animationvabl.c.assoconnect.com> rubrique « Boutique » (paiement par carte bancaire).

Pour valider une réservation (créneau horaire), il faut avoir réservé sur le site de <https://ballejaune.com/fr> et lors de l'accès aux courts, avoir affiché au tableau de réservation les badges photos individuels des adhérents.

3. ACCÈS AUX COURTS

Les courts sont privés et réservés aux adhérents à jour de cotisation. Chaque adhérent a un badge photo qu'il doit accrocher sur le tableau de réservation dès son arrivée, ainsi qu'un compte pour le site de réservation <https://ballejaune.com/fr>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR UTILISATION COURTS DE TENNIS

Un moyen d'accès aux courts (payant) **par foyer** est fournie.

En quittant les courts, les joueurs doivent veiller à fermer à clé la porte d'accès et à récupérer leurs badges photos sur le tableau de réservation.

4. JOUEURS NON ADHÉRENTS

Un court doit toujours être occupé au minimum par un adhérent.

Un adhérent peut inviter un ou des joueurs extérieurs à condition d'être lui-même joueur sur le même court (simple ou double).

Pour inviter un ou des joueurs extérieurs à l'association, chaque adhérent bénéficie gratuitement avec son adhésion de deux invitations (1 heure par invitation).

Il peut également en acheter sur la boutique du site WEB de l'association :

<https://animationvabl.assoconnect.com>

Ces achats sont automatiquement transférés sur son compte « ballejaune » pour les réservations des courts (délai de 48h mini).

5. LES REGLES SUIVANTES DOIVENT ETRE RESPECTEES

- Les chaussures de tennis sont obligatoires sur les courts.
- Une tenue correcte est exigée. Jouer torse nu est interdit.
- Le remplacement du moyen d'accès ou d'une clé est possible uniquement auprès du bureau de l'association et avec prise en charge des frais correspondants.
- Les joueurs présents sur les courts s'engagent à avoir une attitude respectueuse de l'environnement et des autres usagers : ramasser ses déchets, respecter les horaires, ...
- Il est formellement interdit de jouer à un autre sport que le tennis sur les courts (football, tennis-ballon,...)
- Une réservation n'est validée que si celle-ci a été effectuée sur <https://ballejaune.com/fr> par un adhérent à jour de sa cotisation, les autres joueurs doivent être adhérents ou invités, le nom des invités peut être ajouté, et (le) ou les badges affichés au tableau entre les deux courts.
- Une réservation ne pourra être annulée que jusqu'à 10 min avant le début de l'heure prévue.

6. PROTOCOLE SANITAIRE ET CIVISME

Les adhérents s'engagent à respecter le protocole sanitaire en cours.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR UTILISATION COURTS DE TENNIS

7. PERTE DU STATUT D'ADHÉRENT

Tout contrevenant à l'un des points de ce règlement intérieur s'expose à une radiation temporaire voire définitive en cas de récidive.

8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Les informations recueillies sur le formulaire du site internet :

<https://animationvabc.assoconnect.com>

sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Animation Village Anglais Bois la Croix, association de loi 1901, située au 10 rue Gérard de Nerval 77340 Pontault-Combault, pour finaliser votre inscription à l'association. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : bureau de l'animation Village Anglais Bois la Croix et servent à communiquer avec vous sur les actualités de l'association Animation Village Anglais Bois la Croix.

Les données sont conservées pendant la durée de votre adhésion à l'association Animation Village Anglais Bois la Croix.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : animation.vabc@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

9. CONSENTEMENT

L'adhésion à notre association « **Animation VABLC** » implique que l'adhérent :

- reconnaît avoir lu le règlement intérieur ci-dessus et l'accepte sans réserve.
- reconnaît que l'association et ses dirigeants ne pourront en aucun cas être tenus responsables du comportement irrespectueux et du manque de civisme, d'absence de produits d'hygiène et sanitaires (gel hydroalcoolique, produit désinfectant, sac poubelle, poubelle...), et de quelconque blessure ou maladie contractée sur les courts de tennis.
- accepte de recevoir des informations de la part de l'association Animation Village Anglais Bois la Croix par email.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR UTILISATION COURTS DE TENNIS

- certifie avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de l'association Animation Village Anglais Bois la Croix.

Le bureau de Animation VALC

Section Tennis Village Anglais